

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

Membres présents : M M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint-
Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint- Mme Denise FLORY, 4^e adjoint
Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, CLOR Hervé, RIBER
Fabien, DRESCH Pascal, DEIBER Yves, GOEBELS Damien

Membres excusés : Mme Nadine HABERMACHER qui donne procuration à SCHALLER
Philippe, EGLY Gabrielle, Christine SÜSSMUTH

Secrétaire de séance : Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie.

1.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2009

Madame le Maire demande si quelqu'un a des remarques à émettre sur la rédaction du procès-verbal.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (dont une procuration), le procès-verbal tel que rédigé et le signent.

2.- LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS : AVENANTS AU MARCHÉ

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du chantier de restructuration d'un bâtiment communal en local pour les associations.

Quelques ajustements sont nécessaires par rapport au marché initial. Deux lots sur 10 sont concernés :

*Lot n° 1 Démolition/gros œuvre : fourniture et pose d'une isolation non compressible en dessous de la dalle de la salle, agrandissement du passage avec pose d'un encadrement en pierre, rebouchage de deux soupiraux. Le montant en plus s'élève à 2 507,29 € TTC. Cela porte ce lot à 13 205, 22 € TTC.

*Lot n° Carrelage/Faïence : suppression de la fourniture et pose sur la dalle béton d'une chape liquide avec isolation non compressible. Le montant est diminué de 1 729,89 € TTC. Cela porte ce lot à 8 136,68 € TTC.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ d'accepter les avenants proposés.

Les dépenses seront imputées sur le compte 231337 «aménagement d'un local pour les associations » du budget primitif 2009.

✓ donne délégation à Madame le Maire pour la signature des avenants et de tout acte y afférent.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

3.- ACCEPTATION D'UN LEGS A LA COMMUNE

Madame le Maire informe l'assemblée que le legs à la commune doit être formellement accepté pour pouvoir en bénéficier.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ d'accepter le legs de M. MARZLUF.

✓ donne délégation à Madame le Maire pour la signature de tout acte afférent à cette succession.

4.- PLAN DE COUPE ET DEVIS DES TRAVAUX ONF 2010

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état prévisionnel des coupes élaboré par l'ONF et les travaux prévus pour 2010.

Pour 2010, des travaux patrimoniaux sont prévus en parcelles 9, 14, 18,19 et 21. Ces travaux comprennent le dégagement, nettoyage, dépressage et cloisonnement, l'entretien des infrastructures.

Prévisions des coupes à façonner

Bois d'oeuvre		Volume non façonné	Volume total	Recette brute H.T.
Feuillus	Résineux	417 m3 – (642 stères)	769 m3	19 050 €
144 m3	67 m3			

Ventilation des dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitations prévues H.T.					Frais totaux d'exploitation H.T.
Abattage-façonnage en régie	Débardage	Maîtrise d'oeuvre	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Autres dépen ses	13 435 €
7 440 €	3 520 €	1 731 €	372 €	372 €	

Programme de travaux patrimoniaux

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

Maintenance	Sylviculture	Infrastructure	Maîtrise d'oeuvre	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Total des travaux H.T.	
750 €	3 410 €	1 340 €	869 €	220 €	Investissement	Fonctionnement
					787,41 €	5 801,36 €

Bilan global

Travaux d'exploitation			Travaux patrimoniaux		Résultat net
Prévisions des coupes	Dépenses d'exploitation	Bilan prévisionnel	Investissement H.T.	Fonctionnement H.T.	
19 050 €	13 435 €	+5 615 €	787,41 €	5 801,36 €	- 973,77 €

Madame le Maire fait également part à l'assemblée de l'état d'assiette 2011 concernant les coupes qui vont être martelées et dont la coupe sera prévue l'année suivante.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- ***approuvent l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés;***
- ***approuvent le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2010 en forêt communale et votent les crédits correspondants à inscrire sur le budget primitif 2010;***
- ***approuvent l'état d'assiette 2011 ;***
- ***donnent délégation à Madame le Maire pour signer le programme et pour approuver, par voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.***

5.- TRANSPORT POUR LE PERISCOLAIRE ET CANTINE

Madame le Maire rappelle qu'avec la construction du nouvel établissement scolaire par le SIVOM d'Orzell, la commune va être confrontée à l'intégralité des dépenses de transport des élèves pour la cantine et le périscolaire à la Récré d'Issenheim à partir de janvier 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

- *retient la proposition de la SODAG pour un trajet vers le périscolaire d'Issenheim le soir pour 8 enfants à 25 € TTC.*
- *décide que les enfants de maternelles iront à la cantine de Bergholtz le midi jusqu'à la fin de l'année scolaire*

6.- SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

La commission réunie du 2 décembre a proposé la répartition suivante :

article	Nom de l'organisme	objet	Montant de la subvention
65736	CCAS Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	5 000 €
6574	Bibliothèque	Subv. Annuelle de fonctionnement	130 €
6574	Amicale des sapeurs pompiers Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	ASCB Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	350 €
6574	Club de l'amitié Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	320 €
6574	ASCB section jeunes	Subv. Annuelle de fonctionnement	1 800 €
6574	Ass. Gestion de l'antenne collective Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	300 €
6574	Assoc. Jumelage franco belge	Subv. Annuelle de fonctionnement	400 €
6574	Gymnastique Volontaire	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	Bergholtz Football Club	Subv. Annuelle de fonctionnement	590 €
6574	Bibliothèque centrale de prêt	Subv. Annuelle de fonctionnement	62 €
6574	Chorale Ste Cécile Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	Coop scolaire école primaire Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	800 €
6574	Donneurs de sang	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

6574	UNC	Subv. Annuelle de fonctionnement	50 €
6574	Association Menthe à l'eau	Subv. Annuelle de fonctionnement	500 €
6574	Inspection académique du Haut-Rhin	Subv. Affranchissement courrier	20 €
6574	Assoc. Enfants lecteurs	Subv. Annuelle de fonctionnement	32 €
6574	Hélisecours	subvention annuelle	300 €
6574	USFBD	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	G.A.S du Haut-Rhin	Subv. Annuelle de fonctionnement	280 €
6574	DIVERS	subv exceptionnelle	1 270 €
6574	classes vertes et autres	Subv. Annuelle de fonctionnement	160 €
		total	13 164 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (dont une procuration), les choix retenus par la commission réunie décrits dans le tableau ci-dessus. Les montants seront inscrits aux comptes référencés ci-dessus.

7.- ATELIER COMMUNAL : ACQUISITION D'UNE ECHELLE SECURISEE

Madame le Maire demande le report de ce point à une séance ultérieure.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (dont une procuration), d'ajourner ce point.

8.- ACQUISITION D'UN CINEMOMETRE

Madame le Maire demande le report de ce point à une séance ultérieure afin de recueillir à la demande de plusieurs conseillers des offres prévoyant des cinémomètres solaires.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (dont une procuration), d'ajourner ce point.

9.- MOTION SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

L'association des Maires Ruraux de France a pris position concernant le projet gouvernemental de réforme des collectivités territoriales et demande aux collectivités de soutenir la motion qu'ils ont adoptée.

Cette motion traite de l'hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales et affaiblit les territoires et leurs représentants.

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle, le conseil municipal à la majorité, 3 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

➤ ***Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,***

➤ ***Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,***

➤ ***Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,***

➤ ***Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.***

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

10.- PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame le Maire présente les dossiers de permis de construire pour lesquels, avec Mesdames et Messieurs les Adjointes, elle a émis un avis, à savoir :

➤ Déclaration préalable :

- Mme Marie BRUNETTE: ravalement de façade, modification de teinte: avis favorable
- M. KATZ-Mlle JUNG: pose d'une toiture en pente légère sur toit plat: un courrier sera envoyé aux intéressés pour les informer que le dossier est incomplet et que la pente de la toiture est à revoir pour respecter le règlement du P.L.U..

11.- DIVERS

A. OBLIGATION DES COLLECTIVITES EN MATIERE D'ACCESSIBILITE

Madame le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation d'établir au plus tard pour le 23 décembre 2009 un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Par délibération du 08/09/2009, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la C.C.R.G. Suite à cette adhésion la C.C.R.G., missionnée pour l'étude d'accessibilité, a lancé un appel d'offre pour le compte des communes adhérentes pour réaliser les études. Le marché a été attribué à l'entreprise B2000 de Colmar et le coût pour Bergholtz est de 4 890 € HT. La commune recevra une copie du marché prochainement.

Le conseil municipal prend acte de l'information et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de tout acte afférent à cette étude.

B.- NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 08 décembre 2009**

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de la Directrice de l'école maternelle de nommer un conseiller au conseil d'école afin de remplacer le Maire ou l'adjoint délégué en cas d'absence.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

➤ décide de nommer M. Hervé CLOR en tant que délégué au conseil d'école.

C.- RAPPORT ANNUEL 2008 DE LA SAEML CALEO

Madame le Maire résume aux conseillers les points principaux détaillés dans le rapport 2008 de la SAEML Caléo qui gère les domaines de l'eau et du gaz. Un détail des faits marquants et des nouveaux services proposés sont décrits.